

Communiqué de Presse

14 octobre 2024

**Philippe BERTHELOT, élu président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse  
des professions libérales (CNAVPL)**

Le jeudi 10 octobre 2024, le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) a élu à l'unanimité Philippe BERTHELOT à la présidence de la CNAVPL.

À ses côtés, Stéphane BEULAY, président de la CARPIMKO, Caisse autonome de retraite et de prévoyance des personnels infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes, et Eric QUIEVRE, président de la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes, sont respectivement élus aux postes de 1er et 2nd vice-présidents. André MONTOCCHIO, président de la CAVAMAC, Caisse d'allocation vieillesse des agents généraux et des mandataires non salariés d'assurance et de capitalisation, a été élu secrétaire général.

Le poste de trésorier est quant à lui occupé par Frédéric ROGIER, président de la CAVEC, caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes, et le poste de secrétaire général adjoint est occupé par Pascal THUET, président de la CAVOM, caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires.



Philippe BERTHELOT, 66 ans, est pharmacien d'officine dans les Ardennes. Elu administrateur de la CAVP, Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens en 2007, il en est élu président en 2021, devenant ainsi administrateur titulaire de la CNAVPL, et est réélu président de la CAVP en 2024. En parallèle, il est élu secrétaire général de la CNAVPL le 7 avril 2022, puis 1er vice-président de la CNAVPL à compter du 26 janvier 2023, avant d'en être élu président le 10 octobre 2024.

Le président Philippe BERTHELOT indique :

*"D'importants défis se présentent à nous, et, pour les relever, j'aurai à cœur de travailler avec toutes les composantes de l'institution, qu'il s'agisse des sections professionnelles ou des organisations syndicales, dans le seul but de servir les intérêts des professionnels libéraux. Nous constituons une entité propre au sein du corps social français et les spécificités de nos régimes de retraite doivent être préservées. Ensemble, nous mènerons des actions structurantes pour assurer l'avenir de nos Caisses en pleine autonomie et ce, en concertation avec les pouvoirs publics."*

La CNAVPL a la responsabilité du régime de base des professionnels libéraux. Les sections professionnelles assurent l'encaissement des cotisations et le versement des prestations du régime de base et pilotent leurs régimes complémentaires et invalidité décès. La CNAVPL est au service de près d'un million de professionnels libéraux en activité et verse une pension de retraite à plus de 400 000 retraités.